

PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 03 mars 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2020

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 26/02/2020

L'an deux mille vingt, le 03 mars, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

12 Présents : J.F. BROUSTAUT, CH. RAPIN, H.GOGA, R. NAPSANS, A.DELPONT, MH.PONTAL C.COUPER, A.PRADEL, B.CIOTTA, M.VERDIER, M.DEYMIER, E.CARLSBERG.

1 absente ayant donné procuration : A.LAULAN à M-H.PONTAL

1 Absente : D. DUBOIS

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

.....
1- Approbation de la séance du 21 janvier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée

2- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020

Vu l'article L.1612-1 du C.G.C.T. disposant que sur autorisation, il est possible d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant qu'il a été obligatoire :

1. de remplacer le frigo de la cantine pour un montant de 3181.78 € -
Facture Maleyran 20200245
2. de changer de version Windows et par conséquent de réinstaller tous les logiciels de travail et le poste informatique principal
Facture AZPC 20200011 de 1185.60 €
3. d'établir un relevé topographique et un plan parcellaire pour la création de 4 terrains à bâtir dans la zone artisanale
Facture DESCHAMPS 20045 de 2172 €
4. de régler la 3^{ème} étape du travail sur la modification du règlement du PLU
Facture 20 003 CREHAM de 2310 €

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte ces dépenses qui seront respectivement inscrites au budget 2020, opération 35 mairie.
- Autorise le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du BP 2020

3-Demande de subvention au Département pour le projet de réorganisation des archives municipales

Monsieur le maire rappelle la nécessité du projet des travaux envisagés selon la réglementation en vigueur.

Il précise que des aides financières peuvent être sollicitées en fonctionnement pour le traitement (récolement, classement, tri et élimination) par des professionnels et en investissement pour l'amélioration des espaces de conservation. Il propose ainsi de solliciter l'attribution d'une aide du Conseil Départemental de la Gironde.

Il présente alors le devis de la société Archives Solutions qui s'élève à 8318 € HT TTC.

Sur rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte cette dépense,
- sollicite le Département pour une aide financière de 75% du montant hors taxe des travaux envisagés.

Le plan de financement s'établissant comme suit :

• Subvention du Département	6 238.50€
• Autofinancement	2 079.50€
•	-----
• Total Hors taxes	8 318.00 € soit 9 981.60 €

4-Autorisation de signature des conventions relatives à la dématérialisation des actes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

Vu l'encouragement pressant de la Préfecture à souscrire à la télétransmission des actes budgétaires et administratifs,

La commune de Tabanac dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique. Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La commune de Tabanac choisit dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la Préfecture de la Gironde relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

5- autorisation de monsieur le Maire d'engager les démarches pour la vente de terrains à la zone artisanale

Monsieur le Maire fait un point sur les terrains communaux à vendre dans la Zone Artisanale dite « La Lande » et fait part au conseil municipal du positionnement de l'entreprise Descazeaux et de monsieur Michel CIOTTA respectivement sur des terrains de 1500 et 2000 m².

Il propose de délibérer sur la vente par la commune de ces terrains et demande aux conseillers de l'autoriser à signer et à engager toute démarche nécessaire à ces ventes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la vente par la commune de Tabanac de terrains à l'entreprise Descazeaux et à monsieur Michel CIOTTA.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à l'application de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05

Questions et informations diverses :

- Elève de CE1, Robin Pommateau vient raconter aux conseillers son voyage de classe à Paris le 18 février, sa visite du Sénat et sa croisière sur la Seine avec ses camarades (+ ceux de CE2, CM1 et CM2.)
- Francine Bellegarde partira à la retraite le 10 avril 2020.
- Monsieur le Maire fait un point :
----sur l'affaire Fayolle
----sur la soirée créole qui n'aura pas lieu cette année en avril au vu d'un calendrier très chargé
----sur le tableau des permanences au bureau de vote dimanche 15 mars.
----sur les terrains communaux restant à vendre dans la Zone Artisanale, insistant sur le fait qu'il n'a

pas vocation à devenir agent immobilier et que par conséquent le prix au m² restera fixé à 63 €. Messieurs Pereira et Blanchard sont eux aussi intéressés par l'achat de terrains.

- Monsieur Delpont rappelle quant à lui, l'interdiction d'utiliser la tôle ondulée et la vigilance à maintenir pour éviter les divisions multiples.
- D'autre part, Mme Deymier, accompagnée de riverains (mesdames et messieurs, Li-Bouban, Adnot, Oudot, Vermeerbergen, Joanlanne) remet quant à elle à chaque conseiller présent, un projet d'aménagement détaillé de la place de Rouquey sur lequel ils ont travaillé. Une discussion s'engage autour des dessins réalisés et projetés par M.Joanlanne et Mme Adnot.